



Préserveons les ressources, notre richesse

Une nécessaire harmonie entre développement humain et biodiversité

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Animer les désignations internationales « Réserve de biosphère » MAB UNESCO et « Zone humide d'importance internationale » RAMSAR**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Les réserves de biosphère sont désignées au niveau international et demeurent sous la juridiction souveraine des États où elles sont situées. Ce sont des territoires où sont mis en œuvre le concept de “ réserve de biosphère ” défini par la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial (UNESCO 1996).</p> <p>Les réserves de biosphère s'efforcent de constituer des sites modèles d'étude et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable au niveau régional, en combinant les trois fonctions ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conservation – contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique,</li> <li>- développement – encourager un développement économique et humain durable des points de vue socio-culturel et écologique,</li> <li>- appui logistique – fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur les problèmes locaux, régionaux et mondiaux de conservation et de développement durable.</li> </ul> <p>La coordination de chaque Réserve de biosphère est confiée à un établissement public qui a pour mission de mettre en œuvre le concept sur le territoire concerné sur la base de trois fonctions (conservation, développement, fonction logistique), et dans le cadre du zonage propre aux réserves de biosphère, et de participer aux activités des réseaux nationaux et internationaux du MAB.</p> <p>La Réserve de biosphère du Marais Audomarois a été désignée par l'UNESCO en 2013. Sa coordination est confiée par le MAB au Parc Naturel Régional des Caps et marais d'Opale et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.</p> <p>La convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui sert de référence à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Le territoire du marais est désigné site « RAMSAR » depuis 2008. Le plan de gestion a été mis en place en 2011 et a servi de base pour la désignation « Réserve de biosphère » en 2013. Le site RAMSAR correspond à la zone tampon du territoire de la Réserve de biosphère.</p>	
<b>Objectifs</b>	Préserver les sites naturels, augmenter les revenus liés au tourisme et sauvegarder le patrimoine et le savoir-faire issus de pratiques culturelles garantes du lien Homme-Nature : il inclut la participation des visiteurs à la résilience des sites par le recours aux savoirs et pratiques locales, exercés par leurs habitants et ainsi sauvegardés.	
<b>Impact de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Atténuation <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Energie <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Stockage carbone	
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	<p><b>Conforter la gouvernance locale à travers le GT Marais (Pilotage du Contrat de marais)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gouvernance du contrat de marais (document d'objectifs qui sert également à l'animation de la RBMA) se fait à travers le Groupe de travail Marais qui se réunit tous les 3 mois. Les décisions concernant le territoire de la RBMA sont prises lors de ces réunions.</li> </ul>
	Public-cible	Elus locaux, partenaires institutionnels et gestionnaires de la RBMA.

	Etat	Réflexions post-2023 : élargissement de la RBMA pour répondre aux nouveaux critères des réserves de biosphère.
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	<p><b>Animer le Conseil Scientifique de la RBMA et mettre en œuvre les actions-recherche en lien avec le réseau national des RB</b></p> <p>Le Conseil Scientifique de la RBMA se réunit une fois par an. L'objectif premier de ce conseil est de développer la recherche scientifique sur le territoire. Son rôle est de donner des avis et recommandations aux gestionnaires et dirigeants du territoire sur les aspects de protection des milieux (ex. quelles études entreprendre, établir des liens entre activités, protection des milieux et gestion, etc.) et les différents projets du Contrat de Marais.</p>
	Public-cible	Chercheurs et gestionnaires du territoire RBMA
	Etat	
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 3</b>	Descriptif	<p><b>Sensibiliser et accompagner les habitants et acteurs à s'engager dans la voie du développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Animer les Trophées des RB – Suivre les projets lauréats</b></li> </ul> <p>Deux actions sont développées par la Réserve de biosphère : les Trophées et le réseau des éco-acteurs. Les Trophées sont organisés tous les ans depuis 2015. Les prix sont financés actuellement par le projet BCHT et par deux partenaires privés, Suez et Véolia. Les lauréats reçoivent un prix de 1 000€ et un accompagnement durant un an de la part des animateurs de la Réserve pour les accompagner techniquement à la mise en œuvre de leur projet. Chaque projet est ensuite valorisé par une conférence de presse locale, par la remise des prix au siège de l'UNESCO à Paris puis à la fin de la première année par une inauguration du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en œuvre une charte éco-acteurs et animer le réseau des éco-acteurs</b></li> </ul> <p>La RB anime depuis 2016 son réseau d'éco-acteurs. Aujourd'hui le réseau compte 15 éco-acteurs et un programme d'animation définie sur l'année : conférence de presse, ateliers de formation, éco-cafés, journées de rencontre et de bilan.</p>
	Public-cible	PME du territoire de la RBMA
	Etat	
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 4</b>	Descriptif	<p><b>Développer et animer des partenariats internationaux</b></p> <p>Le site RAMSAR du Marais est jumelé avec celui de l'Yzer en Belgique. Depuis 2014, la RBMA travaille avec les RB de Brighton &amp; Lewes, Îles et Mer d'Iroise, et North Devon dans le cadre du projet INTERREG BCHT.</p>
	Public-cible	Gestionnaires de sites RAMSAR et MAB à l'international
	Etat	
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 5</b>	Descriptif	<p><b>Sensibiliser et informer différents publics sur la RBMA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser et coordonner des événements</b> comme la Journée annuelle de la Réserve de biosphère</li> <li>• <b>Organiser des formations</b> pour les acteurs du territoire comme la formation des éco-acteurs, la formation du Conseil des jeunes de la CAPSO, etc.</li> </ul> <p><b>Publier des outils de vulgarisation et de sensibilisation</b> comme la Lettre aux habitants de la RBMA</p>
	Public-cible	Grand public – PME du territoire
	Etat	
	Calendrier	2013-2023
<b>Sous-action 6</b>	Descriptif	<p><b>Participer à l'animation du site RAMSAR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser et coordonner la Journée Mondiale des Zones Humides</b></li> </ul> <p>Des animations sont organisées chaque année pour sensibiliser le grand public à la protection des zones humides.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Participer à la vie du réseau</b></li> </ul> <p>Participer à l'AG RAMSAR qui a lieu une fois par an. Accueil de délégations locales et internationales.</p>

	Public-cible	Grand Public – Gestionnaires de sites – Elus locaux
	Etat	
	Calendrier	2008-
<b>PILOTAGE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO	
<b>Partenaires</b>	PNRCMO	
<b>MOYENS</b>		
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Aucun financement n'est alloué pour l'animation de ces désignations internationales	
<b>EVALUATION</b>		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>		